

Manifeste pour la résilience écologique et la restauration des milieux naturels

La renaturation est un acte impératif de reconstruction de nos milieux naturels détruits, pollués et délaissés.

La renaturation, c'est bien plus qu'un simple acte de réparation. Pour Urban Act, c'est la marque de notre engagement profond envers la planète que nous avons maltraitée pendant des décennies. C'est une révolte contre la dégradation de notre environnement, la perte de biodiversité et le changement climatique provoqués par notre insouciance et notre avidité. C'est notre déclaration d'intention, à nous qui refusons de voir la nature réduite à un simple bien de consommation.

Nous sommes convaincus que la nature est capable de se rétablir si les conditions sont restaurées.

Pour ces raisons, nous intégrons dans chacun de nos projets, peu importe leur échelle et leur portée, des principes de revégétalisation, de limitation de nos impacts sur les sols, de soutien des continuités faunistiques, floristiques, hydrauliques, bref, écologiques.

Renaturer, ce n'est pas seulement planter quelques arbres. C'est une démarche qui prend diverses formes, de la réhabilitation de terres agricoles à la restauration de zones humides ou de forêts.

Elle peut également impliquer des actions de dépollution et de nettoyage des environnements dégradés.

C'est également une action qui exige des investissements massifs, des changements profonds dans notre mode de vie et une transformation radicale de nos priorités. Elle nécessite d'inverser le paradigme de considération foncière, et d'élever les espaces naturels au même rang que les terrains construits et constructibles. Elle demande de repenser nos modes de déplacement, nos usages des espaces, notre besoin de consommation des terres et notre relation à la nature.

Au-delà de sa dimension écologique, la renaturation est un véritable levier social et économique qui améliore le cadre de vie, favorise le tourisme, crée des opportunités d'emploi.

Pour cela, les trois projets présentés ici sont les témoins de notre engagement et de notre volonté de faire avec.

Par eux, nous montrons qu'il est possible de rétablir un équilibre écologique et de permettre aux milieux de se régénérer, tout en appuyant les dimensions patrimoniales, touristiques, économiques des quartiers.



Nous soutenons les
paysages et renaturons
les sols abîmés.

urban | **act** |

architecture artisanne et urbanisme de terrain

La Branche de Croix

Encourager les continuités faunistiques, floristiques et hydrauliques

La renaturation du bras mort du Canal de Roubaix est signe de renouveau pour les trois communes. Nous les accompagnons dans la reconstruction de leur lien avec le paysage.

En 2012, la Métropole Européenne de Lille lançait son Plan Bleu Métropolitain : une politique de valorisation de ses voies d'eau. Située sur le territoire de trois communes, entre un bras mort de canal et une rivière mal en point, la friche de la Branche de Croix – inondable, très polluée mais verdoyante – offre un potentiel de renaturation et de reconnexion hydraulique, faunistique et floristique sans commune mesure.

Abîmé, le système hydraulique du secteur augmentait fortement les risques d'inondation. Le canal, encombré de sédiments pollués, est entouré de berges bétonnées abîmées : nous préconisons de les casser et de les planter.

En renforçant ainsi les continuités hydrauliques, faunistiques et floristiques, nous réparons les sols pollués par près de 200 ans d'activités industrielles et faisons advenir une ville paysage qui sera beaucoup plus résiliente face au réchauffement climatique.

Site

Croix, Wasquehal et Villeneuve d'Ascq (59)

Mission

Architecte - Urbaniste
coordonnateur : réalisation du plan directeur, de fiches de lots, de concertation et négociation avec les acteurs privés

Maîtrise d'ouvrage

Métropole Européenne de Lille

Équipe

Urban Act (mandataire)
Alfred Peter, Ixsane, Mageo, Alpha Environnement

Surface

60 hectares

Calendrier

2012-2014 : Schéma d'orientation global
2016 - 205 : Projet urbain global et par sous-secteurs

45 hectares

de friches à reconquérir

+ 3000 arbres

à planter

7 kilomètres

de berges renaturées



Mise en superposition de l'ancien profil avec la berge renaturée



Erable champêtre (Acer campestre)



Merisier (Prunus avium)



Noisetier (Corylus avellana)



Chêne pédonculé (Quercus robur)



Tilleul (Tilia cordata)



Erable champêtre (Acer campestre)



Noisetier (Corylus avellana)



If (Taxus baccata)



Houx (Ilex aquifolium)

Le Jarret, Frais-Vallon

Créer une colline sanctuarisée à l'orée d'un grand ensemble marseillais

Urban Act met en œuvre la valorisation d'un patrimoine paysager délaissé, autour de la renaturation du Jarret et de ses berges, dans le quartier de Frais-Vallon-La-Rose.

En marge du quartier de Frais-Vallon, dans le 13e arrondissement de Marseille, la colline du Jarret est une opportunité paysagère peu valorisée.

Urban Act oeuvre à la renaturation des berges du Jarret, le cours d'eau qui traverse le quartier. Par ce biais, nous encourageons le développement de sa ripisylve vers les différents espaces publics réhabilités, et en lien avec des parcours sportifs, ludiques, et des nouveaux jardins aménagés.

Site

Marseille, 13e arr. (35)

Mission

Architecte-urbaniste coordonnateur de la réhabilitation du quartier ANRU Frais-Vallon

Programme

Rénovation urbaine sur l'ensemble du quartier, dont la renaturation de la colline enrichie du Jarret

Maîtrise d'ouvrage

Marseille Rénovation Urbaine

Équipe

Urban Act (mandataire)
Transfaire, Ville Hybride,
Ibicity, AD2

Surface

13,5 hectares pour le Jarret
59 hectares pour l'ensemble

Calendrier

2017-2022

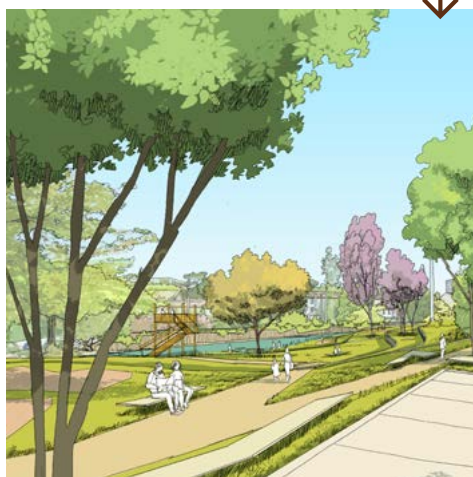


8,8 hectares

sanctuarisés en faveur de la biodiversité en lien avec des parcours ludiques et sportifs

3 hectares

dédiés à la permaculture, au maraîchage bio-intensif et au jardin de sensibilisation



Le parc culturel du Hangar Y

Restaurer et activer un patrimoine à la fois écologique, culturel et écologique

Pour rendre son attractivité au site, nous conjuguons restauration du paysage historique, valorisation du patrimoine écologique et intégration de nouvelles aménités à destination des visiteurs.

Une grande partie du site s'est enrichi. Les arbres, omniprésents, deviennent la matière première d'une multitude d'ambiances. Des coupes sélectives nous permettent de redonner vie au sous-bois, de créer un masque végétal en limite de site et d'accentuer la perspective.

Nous supprimons certaines constructions existantes délabrées et de faible qualité architecturale (abri à outils, édicule d'entrée...) pour redonner de la lisibilité au site.

Enfin, nous restaurons la perspective de Le Nôtre dans le respect du dessin historique et en tenant compte des enjeux écologiques. Dans sa composition originale, le miroir d'eau hexagonal tenait une place centrale : elle lui est redonnée, en lien avec la réhabilitation de la berge Nord-Ouest, la plus endommagée et la plus colonisée par la végétation.

Site

Meudon (92)

Mission

AMO Paysage et urbanisme pour la conception patrimoniale
MOE urbaine et paysagère du parc artistique et forestier

Programme

Réhabilitation du parc de l'étang de Chalais

Maîtrise d'ouvrage

Art Explora
Culture & Patrimoine / Art Nova, SCI Hangar Y

1300 sujets

plantés pour renforcer les boisements existants

Équipe

Urban Act (mandataire)
DRAC, Benoît Léothaud (ABF)
Marie Monfort (ACMH)
Daniel Lefèvre (Architecte du patrimoine)
DATA architectes
Christian Fournet paysagiste

Surface

9 hectares

Calendrier

2020 - 2023

